

SERVICE AUX TERRITOIRES

Ref : 67308

PREFECTURE DU LOIRET

10 OCT. 2019

COURRIER 4

## ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

**Arrêté modifiant l'arrêté du 1er août 2017 portant composition de la Commission locale d'information auprès de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly**

Les Commissions Locales d'Information (CLI) ont une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement – article L.125-17, instituant la création d'une Commission Locale d'Information auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base, articles R125-57 et suivants ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> août 2017 portant composition nominative de la Commission ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral (Loiret / Cher) du 19 février 2019 portant approbation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Centrale nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Dampierre-en-Burly,

Vu les désignations de leurs représentants opérées par les membres de la Commission,

CONSIDERANT que, du fait de l'élargissement du périmètre du PPI, de nouveaux membres sont amenés à siéger à la Commission Locale d'Information,

Sur proposition de Maud MICHEL, secrétaire de la Commission Locale d'Information auprès du CNPE de Dampierre-en-Burly,

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2017 susvisé est modifié comme suit :

### Article 1 :

#### *1.1 Composition de la Commission :*

La Commission Locale d'Information auprès de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly est composée de 65 membres de plein droit ayant voix délibérative répartis en quatre collèges comme suit :

- 40 membres pour le collège des élus, au nombre desquels le Président de la Commission ;
- 7 membres représentants d'associations de protection de l'environnement œuvrant dans le département ;
- 7 membres représentants des organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitant les installations nucléaires de base intéressées ou les entreprises extérieures ;
- 11 membres du collège des personnes qualifiées ou représentants du monde économique.

Les quatre collèges sont représentés de la manière suivante :

♦ **Au titre du collège des élus (40 membres)**

- Parlementaires (3 membres)

- Monsieur Claude de GANAY, Député du Loiret,
- Monsieur Jean-Pierre DOOR, Député du Loiret
- Monsieur François CORMIER-BOULIGEON, Député du Cher

- Représentants du Conseil régional du Centre-Val de Loire (1 membre)

- Titulaire : Madame Christelle DE CREMIERS, Vice-présidente du Conseil régional
- Suppléant : Monsieur Christian DUMAS, Conseiller régional, Président de la Commission « Transports et Intermodalité, Transition énergétique et Environnement »

- Représentants du Conseil départemental du Loiret (6 membres)

- Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Conseillère départementale du canton de Lorris
- Monsieur Claude BOISSAY, Conseiller départemental du canton de Beaugency
- Madame Line FLEURY, Conseillère départementale du canton de Sully-sur-Loire
- Madame Nadine QUAIX, Conseillère départementale du canton de Gien
- Monsieur Jean-Luc RIGLET, Conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire
- Monsieur Thierry SOLER, Conseiller départemental du canton de Saint-Jean-de-Braye

- Représentant du Conseil départemental du Cher (1 membre)

- Madame Anne CASSIER, Conseillère départementale du canton d'Aubigny-sur-Nère

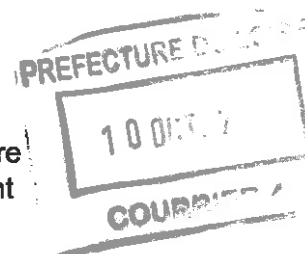
- Représentants des communes (21 membres)

Commune de Bonnée :

- Monsieur Michel AUGER, Maire, titulaire
- Monsieur André LE BRETON, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Cerdon :

- Monsieur Jean-Claude FOUGEREUX, Adjoint au Maire, titulaire
- Monsieur Stéphane ARDELET, Conseiller municipal, suppléant



Commune de Coullons :

- Monsieur Philippe NICOLAS, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Alain AUBEL, Conseiller municipal, suppléant

Commune de Dampierre-en-Burly :

- Monsieur Serge MERCADIE, Maire, titulaire
- Monsieur Sylvain COUTANT, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Langesse :

- Madame Nadège CORCELLE, Maire, titulaire
- Monsieur Cyrille PRESSOIR, Adjoint au Maire, suppléant

Commune du Moulinet-sur-Solin :

- Madame Marie-Christine MEUNIER, Maire, titulaire

Commune des Bordes :

- Monsieur Gérard BOUDIER, Maire, titulaire
- Madame Nadine MICHEL, Adjointe au Maire, suppléante

Commune de Les Choux :

- Monsieur Pascal MENOUVRIER, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Didier BONGIBAUT, Maire, suppléant

Commune de Gien :

- Monsieur Michel TINDILLERE, Conseiller municipal, titulaire
- Madame Christelle de CREMIERS, Conseillère municipale, suppléante

Commune de Lion-en-Sullias :

- Monsieur Gilles LEPELTIER, Maire, titulaire
- Monsieur Thierry COUSTHAM, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Montereau :

- Monsieur Jacques HEBERT, Adjoint au Maire, titulaire
- Monsieur Jean DEBOUZY, Maire, suppléant

Commune de Nevoy :

- Monsieur Jean-François DARMOIS, Adjoint au Maire, titulaire
- Monsieur Michel BEEUWSAERT, Maire, suppléant

Commune d'Orléans :

- Madame Stéphanie ANTON, Adjointe au Maire, titulaire
- Madame Martine HOSRI, Conseillère municipale, suppléante

Commune d'Ouzouer-sur-Loire :

- Monsieur Michel RIGAUX, Maire, titulaire
- Monsieur Claude ZICKLER, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Poilly-lez-Gien :

- Monsieur Fabrice LEBAS, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Bernard PRIEUR, Adjoint au Maire, suppléant

PREFECTURE DU LOIRET

1 0 OCT. 2019

COURRIER 4

Commune de Saint-Aignan-le-Jaillard :

- Monsieur Claude BOCH, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Jean-Pierre AUGER, Maire, suppléant

Commune de Saint-Benoît-sur-Loire :

- Monsieur Gilles BURGEVIN, Maire, titulaire
- Monsieur Francis BURET, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Saint-Florent-le-Jeune :

- Monsieur Claude BORNE, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire, suppléant

Commune de Saint-Gondon :

- Monsieur Philippe LANRIOT, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Philippe MEYER, Conseiller municipal, suppléant

Commune de Saint-Père-sur-Loire :

- Monsieur Didier BERRUE, Conseiller municipal, titulaire
- Madame Yvette BOUCHARD, Conseillère municipale, suppléante

Commune de Sully-sur-Loire :

- Monsieur Alain FOURCAULT, titulaire
- Monsieur Pierre LENOIR, Adjoint au Maire, suppléant

- Représentants des Communautés de Communes (8 membres)

Communauté de Communes des Loges :

- Madame Florence BONDUEL, titulaire
- Monsieur Joël TURPIN, suppléant

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

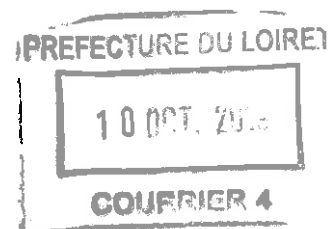
- Monsieur Guy BAILLEUL, titulaire
- Monsieur Jean-Loup OUDIN, titulaire
- Monsieur Jacques HEBERT, titulaire
- Monsieur Philippe MOREAU, suppléant
- Monsieur Yves SOCHAS, suppléant
- Madame Valérie MARTIN, suppléante

Communauté de Communes Berry Loire Puisaye :

- Monsieur Denis GERVAIS, titulaire
- Monsieur Pierre-François BOUGUET, titulaire
- Madame Sylvie BLOUET, titulaire
- Monsieur Georges DOMERGUE, suppléant
- Monsieur Alain BERTRAND, suppléant
- Monsieur Jacques GIRAULT, suppléant

Communauté de Communes Sauldre et Sologne (Cher) :

- Monsieur Pascal MARGERIN, Maire de Blancafort, titulaire



♦ **Au titre du collège des représentants d'associations de protection de l'environnement (7 membres)**

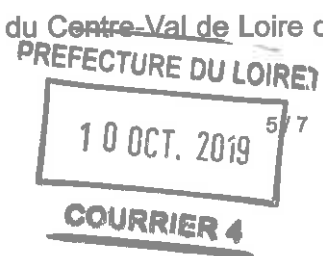
- Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président de l'association « Sauvons le Climat » ou son représentant désigné
- Le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF Loiret) ou son représentant désigné
- Le Président de l'Association pour le Contrôle et l'Information pour la Radioactivité (ACIRAD Centre) ou son représentant désigné
- Le Président de l'Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne (AAPPBLB) ou son représentant désigné
- Le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant désigné
- Le Président de l'association « Sortir du Nucléaire » Berry-Giennois-Puisaye ou son représentant désigné

♦ **Au titre du collège des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives (7 membres)**

- Le Secrétaire général de l'Union départementale des syndicats CGT ou son représentant désigné
- Le Secrétaire général de l'Union départementale CFDT Loiret ou son représentant désigné
- Le Secrétaire général de l'Union départementale FO des syndicats confédérés du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président de l'Union départementale CFTC ou son représentant désigné
- Le Secrétaire général de l'Union départementale CFE-CGC du Loiret ou son représentant désigné
- Le Secrétaire départemental de l'UNSA ou son représentant désigné
- Le Secrétaire général de la CFDT Chimie-Energie Centre-Val de Loire ou son représentant désigné

♦ **Au titre du collège des personnes qualifiées et des représentants visés au 4° du I de l'article R125-57 du Code de l'environnement (11 membres)**

- Le Président de la Chambre d'agriculture du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président du Conseil de l'Ordre des médecins du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens du Centre-Val de Loire ou son représentant désigné



- Le Directeur régional Centre-Val de Loire du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ou son représentant désigné
- Le Président du Groupe Régional de la Société Française d'Energie Nucléaire ou son représentant désigné
- Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président de l'Union Départementale des Entreprises du Loiret ou son représentant désigné
- Le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant désigné
- Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Loiret ou son représentant désigné

*1.2 Peuvent assister aux séances, avec voix consultative, et ont accès de plein droit aux travaux de la commission :*

♦ **Le ou les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire**

- Le chef de la division d'Orléans de l'ASN ou son représentant, accompagné des collaborateurs de son choix,

♦ **Les représentants des services de l'Etat**

- Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret ou son représentant,
- Le chef du Bureau de la protection et de la défense civiles (BPDC) du Loiret ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires du Loiret ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la protection des populations du Loiret ou son représentant,
- Le médecin-chef du SAMU ou son représentant,
- Le Général du Groupement de Gendarmerie du Loiret ou son représentant.

♦ **Le ou les représentants de l'Agence Régionale de Santé**

- Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant,

♦ **Le ou les représentants de l'exploitant de l'installation**

- Le Directeur du CNPE ou son représentant, accompagné des collaborateurs de son choix.



**Article 2** : Les nouveaux membres de la CLI sont nommés pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 juillet 2022.

**Article 3** : Les autres articles restent inchangés.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du Département du Loiret. Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information aux membres de la CLI, ainsi qu'à :

- Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret
- Monsieur le Directeur de l'Autorité de Sûreté Nucléaire
- Monsieur le Directeur de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly
- Monsieur le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire
- Mesdames et Messieurs les Maires et des communes intéressées

Fait à ORLEANS LE - 9 OCT. 2019

Le Président du Conseil Départemental  
Marc GAUDET

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*

PREFECTURE DU LOIRET

10 OCT. 2019

COURRIER 4